

EPIDEMIE COVID-19

ZOOM sur le dispositif territorialisé **M.U.S.A.E d'Albret Communauté**

Mesures d'Urgence et de Soutien aux Acteurs Economiques de l'Albret

**Ce dispositif est prolongé en 2021 jusqu'à épuisement de
l'enveloppe consacrée à cette opération, soit 330 000€**

A qui s'adresse-t-il ?

➔ A toute entreprise en activité ou créée avant le 10 avril 2020, dont :

- l'activité principale ou le siège sont situés en Albret
- des difficultés sont apparues du fait de la fermeture administrative imposée par le confinement (état de fragilisation et/ou suppression d'emplois imminente)
- le potentiel de développement est avéré en période dite « normale »
- il ne s'agit pas d'une activité secondaire.

Cela peut concerner des commerces, de l'artisanat, du tourisme, des producteurs-commercialisateurs de leur production, des associations employeuses, ...

Nature de l'aide :

➔ Aide personnalisée venant en complément ou en remplacement des fonds existants

- élargissement de la couverture des besoins de trésorerie par un **prêt** de 0 à 25 000€, sans intérêt ni garantie, ni frais contre remboursement anticipé
- **subvention** territoriale d'urgence en fonction des résultats de l'expertise financière

Comment déposer une demande d'aide ?

➔ Par mail à l'adresse suivante : developpementeconomique@albretcommunaute.fr

Partenaire :

Initiative Lot-et-Garonne, à qui est déléguée l'ingénierie comptable et financière du programme, qui évalue votre situation et vérifie votre éligibilité au regard du dispositif territorialisé.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre attache auprès de :

Albret Communauté (Estelle AMMIRATI) : 07.84.28.55.41 / esammirati@albretcommunaute.fr

Initiative Lot-et-Garonne : 05.53.77.20.28 / contact@initiativelotetgaronne.fr

Clôture du dispositif : 31/12/2021